

Paysagiste DPLG

RNCP4465 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203, F1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture<http://www.agriculture.gouv.fr>**Ministère de la Culture et de la Communication**<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le paysagiste DPLG est un concepteur d'espaces, capable d'imaginer, de proposer et de mettre en œuvre des formes et des dispositifs paysagers nouveaux, à toutes les échelles territoriales. Il apporte à la collectivité sa capacité à concevoir des outils pour appréhender et gérer les dynamiques de l'environnement et l'évolution des territoires, à la croisée du naturel et du social. Il aide les acteurs de l'aménagement, du développement et de la protection du patrimoine à maîtriser l'impact de leur action sur le sens et la valeur du cadre de vie. Il contribue à la production et à la diffusion des savoirs sur le paysage. C'est un professionnel orienté vers l'activité de conception de projet de paysage dont l'approche généraliste est construite essentiellement à partir de ses observations sensibles et esthétiques sur le terrain. L'efficacité sociale de la profession de paysagiste repose toute entière sur cette triple capacité à problématiser, à concevoir les transformations de l'espace et à animer une concertation orientée vers le projet.

L'approche généraliste du paysagiste le conduit à exercer son métier sous des formes multiples et souvent complémentaires. Il peut exercer tour à tour des activités d'étude, de maîtrise d'œuvre ou de conseil auprès des maîtres d'ouvrage publics ou privés. À ce titre, il travaille en relation étroite avec l'ensemble des décideurs et gestionnaires publics et privés, avec les créateurs de paysage au quotidien (industriels, agriculteurs, forestiers, jardiniers...) et avec de nombreux autres professionnels de l'aménagement du territoire.

Ses missions concernent l'étude de plans, d'atlas, des diagnostics et chartes paysagères à des échelles communales, intercommunales et départementales (SCOT, PLU), le retraitement des entrées et des traversées de villes et de villages, des aménagements qualitatifs d'itinéraires routiers, la création ou la restauration de parcs et jardins et d'espaces publics urbains (rues, places,...), la réhabilitation de friches agricoles ou industrielles, la requalification des espaces extérieurs de grands ensembles, l'aménagement et la gestion de sites naturels et d'accueil du public...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités du paysagiste DPLG s'appuient sur une interdépendance de savoirs et de savoir-faire portant sur : - des compétences d'observation, d'analyse, de synthèse et de dessin lui permettant de décrire les ambiances et les paysages et de comprendre comment les formes du territoire sont produites, comment il est possible de les transformer, de les infléchir ou de les conserver, par des actes volontaires, directement (maîtrise d'œuvre) ou indirectement (conseil, médiation), de rechercher et de pressentir les enjeux d'un territoire et de formuler des

questions qui aident les acteurs sociaux à choisir et engager sa transformation, il révèle et démontre le paysage,

- des aptitudes à l'animation et l'entraînement pour conduire une équipe ou inciter des partenaires à entreprendre des projets d'aménagement en cohérence avec l'existant et les évolutions futures. Sa créativité lui permet de trouver des solutions concrètes et spatiales aux questions posées par ses commanditaires,
- la connaissance des milieux professionnels lui permettant de très facilement communiquer, en groupe ou individuellement, avec tous les acteurs liés aux projets d'aménagement et de paysage. Il est à l'écoute des perceptions, analyses et projet de ses interlocuteurs, comprend bien leurs demandes et est à même de les reformuler et de les traduire spatialement par un projet de paysage. Il sait assurer complètement la maîtrise d'œuvre, c'est à dire conduire les projets, les études préliminaires à la réalisation, en passant par toutes les étapes intermédiaires (programmation, conception, description des travaux, dossiers de consultation des entreprises...),
- une forte culture du projet de paysage lui permettant de réaliser des analyses paysagères, et de les traduire par une action spatiale ; il sait également gérer ses projets d'aménagement dans le temps, ou orienter leur conduite et leur entretien,
- des capacités à intervenir sur le chantier sur les aspects techniques mais aussi relationnels, à dialoguer avec toutes les parties prenantes dans un chantier paysager,
- des capacités à prendre du recul par rapport à son positionnement dans le cadre de ses activités et avec ses partenaires.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les paysagistes DPLG ont une activité professionnelle diversifiée qu'ils exercent sous forme libérale ou salariée dans des agences privées ou les administrations de l'État (DDE, DIREN) (assistance à la maîtrise d'ouvrage), les collectivités locales et territoriales (mairie, conseils généraux) et les CAUE (conseil).

- Agences, ateliers de maîtrise d'œuvre,
- Études générales ou de maîtrise d'œuvre,
- Conseil, diagnostic et expertises,
- Structures de formation et d'enseignement,
- Services publics, collectivités territoriales,
- Services techniques de collectivités,
- Régie de domaines privés et publiques,
- Grandes entreprises nationales (privées ou publiques) ou internationales,
- Établissements publics de l'État ou des collectivités territoriales,
- Organisations Non Gouvernementales (ONG).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois : - maître d'œuvre ; conseiller à la maîtrise d'œuvre,

- concepteur et conducteur de projets et de chantiers,
- entrepreneur,
- chargé d'études en bureau d'études et de conseil
- chargé de mission,
- enseignant, chercheur,
- chef de projet ou de service technique, régisseur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux

Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 847 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée) B7X90 — Architectes · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	32 185
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	28 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels B7X90 — Architectes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24148

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français Sites internet des établissements

<http://www.versailles.ecole-paysage.fr>

<http://www.educagri.fr/agrisup/index.cfm>

<http://www.lille.archi.fr>

<http://www.bordeaux.archi.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4465/>